



**Association Pour le Maintien d'une Agriculture Paysanne :  
« Les paniers du Chablais »  
Mini Contrat d'engagement pour les œufs - ETE 2018**

Entre l'Adhérent : Mme, Melle, M.....

Adresse : .....

Tél. : ..... Courriel : .....

Et la Productrice d'œufs: **Arlette Piccot, Chez Jacquin, 74470 Lullin / 06.83.61.06.25 / [arlette.piccot@orange.fr](mailto:arlette.piccot@orange.fr)**  
est convenu :

**Pour la période du 13 Juillet au 24 Aout 2018,  
Le 13 et 27 Juillet et le 10 et 24 Aout : 4 distributions chaque quinzaine.**

**La Productrice s'engage à :**

- Livrer ou faire livrer, en un lieu, un jour et un horaire déterminés par le conseil d'administration de l'association, les œufs de l'Adhérent, produits par ses soins.
- conserver un mode de production respectueux de l'environnement, de l'Adhérent et conforme à la Charte des AMAP
- encaisser chaque chèque de paiement en début de mois.
- respecter les statuts et le règlement intérieur de l'association "Les paniers du Chablais"



**L'Adhérent s'engage à :**

- venir prendre ou faire prendre, en un lieu, un jour et un horaire déterminés par le conseil d'administration de l'association, ses œufs avec sa ou ses boîtes.
- remettre à l'association, lors de la contractualisation,

**Les chèques à l'ordre de Arlette Piccot** soit :

- 1 panier de 6 œufs par **quinzaine** (3 par semaine): 1 chèque de 13.44€
- 1 panier de 8 œufs par **quinzaine** (4 par semaine) : 1 chèque de 17.92€
- 1 panier de 10 œufs par **quinzaine** (5 par semaine): 1 chèque de 22.40 €
- 1 panier de 12 œufs par **quinzaine** (6 par semaine): 1 chèque de 26.88 €
- 1 panier de 15 œufs par **quinzaine** (7.5 par semaine): 1 chèque de 33.60€
- 1 panier de 18 œufs par **quinzaine** (9 par semaine) : 2 chèques de 20.16€
- 1 panier de 20 œufs par **quinzaine** (10 par semaine): 2 chèques de 22.40€
- 1 panier de 22 œufs par **quinzaine** (11 par semaine) : 2 chèques de 24.64€
- 1 panier de 24 œufs par **quinzaine** (12 par semaine): 2 chèques de 26.88€
- 1 panier de 30 œufs par **quinzaine** (15 par semaine): 2 chèques de 33.60€
- 1 panier de 36 œufs par **quinzaine** (18 par semaine): 3 chèques de 26.88€

**Les chèques seront déposés en Juillet, Aout, et Septembre.**

- Assurer la distribution des œufs (**aide au moins à une distribution par année**).
- accepter les aléas de la production sur le volume de la livraison en œufs
- respecter les principes de la Charte des AMAP, les statuts et le règlement intérieur de l'association "Les paniers du Chablais"
- **trouver son remplaçant en cas de départ anticipé.**

Thonon, le 25 Avril 2018,

Signature de l'adhérent

signature de la productrice

En cas de non-respect d'une de ces clauses, l'association décide si le contrat est maintenu ou résilié.

L'association "Les paniers du Chablais", a pour rôle de favoriser le bon fonctionnement du présent contrat mais ne peut être tenue responsable en cas de dysfonctionnement. Le cas échéant, l'association doit être contactée en la personne de la Présidente de l'AMAP.

# MONN€ŒUF



**Le monn€œuf est un crédit qui se prend en début de saison et permet à l'adhérent de disposer d'œufs supplémentaires selon le besoin, il est indispensable à Arlette pour réguler son stock lorsqu'elle a beaucoup d'œufs, et l'adhérent peut ainsi ajuster son besoin ponctuel.**

<b>Douzaines</b>	<b>Prix</b>
<b>3</b>	<b>20.16</b>
<b>5</b>	<b>33.60</b>
<b>7</b>	<b>47</b>
<b>9</b>	<b>60.50</b>
<b>12</b>	<b>80.65</b>

## Dates de distributions œufs 2018

<b>juillet</b>	<b>13 - 27</b>
<b>Aout</b>	<b>10 - 24</b>